**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**42E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA ZAMBIE**

Le 30 janvier 2023

Prononcée par : **Monsieur Lassina BITIE**

**Monsieur le Président,**

Nous souhaitons la chaleureuse bienvenue à la délégation zambienne et la remercions pour la présentation de son quatrième rapport national.

Nous nous félicitons de l’adoption par la Zambie de la loi de 2022 relative au Code de protection de l’enfance dans le but de prévenir les mariages d’enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ainsi que les nombreuses campagnes de sensibilisation initiées dans ce cadre.

Tout en encourageant la Zambie à poursuivre ses actions de lutte contre la discrimination à l’encontre des personnes atteintes d’albinisme, le Burkina Faso lui recommande :

1. pour le suivi de sa recommandation 131.19 du 3e cycle, d’envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
2. de renouveler la Stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants pour la période 2023-2026 et fournir un financement et des ressources humaines et techniques suffisants pour sa mise en œuvre systématique et globale.

Nous souhaitons plein succès à la Zambie à l’occasion de cet examen.

**Je vous remercie.**